ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Guyane

Question écrite n° 57097

Texte de la question

M. Gabriel Serville alerte Mme la ministre du logement et de l'égalité des territoires sur la situation dramatique que connaît la Guyane en matière de logement insalubre. On estime que pas moins de 15 % de la population, soit plus de 35 000 personnes, vit dans des conditions précaires de salubrité sur l'ensemble du territoire. Cette insalubrité est bien souvent le corollaire de l'omniprésence de l'habitat sans titre. Toutes les communes sont touchées, mêmes les plus urbaines. Ainsi, la ville de Cayenne compterait à elle seule près de 1 000 logements insalubres. Matoury quant à elle, est composée pour son tiers par de l'habitat sans titre, souvent indécent, voire insalubre. Ces données se traduisent par un climat social explosif, la précarité de l'habitat ayant des conséquences inéluctables et désastreuses sur les questions de santé publique et de sécurité des personnes. Les quartiers touchés sont autant de poches de détresse sociale, bien souvent théâtres de malheureux faits divers qui ne reflètent aucunement la volonté sans faille des populations à s'intégrer socialement et économiquement dans la vie de leur lieu de résidence. Encore cette semaine, trois personnes perdaient la vie à Matoury, probablement suite à l'inhalation de monoxyde de carbone. Ces nouvelles victimes de l'insalubrité et de l'absence consécutive de réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement nous rappellent à quel point il est urgent d'intervenir pour que soient mis en place des mécanismes réellement efficaces de lutte contre l'habitat insalubre. Si l'ensemble des gouvernements successifs ont fait de la résorption de cet habitat insalubre une priorité, force est de constater que la situation, loin de s'améliorer, s'est au contraire passablement aggravée. Voilà pourquoi, connaissant l'attachement que porte le Gouvernement à la sauvegarde des intérêts fondamentaux tels que le droit au logement décent, il lui demande de l'informer sur les mesures envisagées pour relancer les projets d'opérations d'intérêt national (OIN) de constructions de logement dans les régions de Cayenne et Saint-Laurent, afin que l'habitat insalubre et indigne soient durablement contenu puis éradiqué sur le territoire Guyanais.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est pleinement conscient des proportions que prend le développement de l'habitat informel et indigne en Guyane, ainsi que de ses conséquences sur la santé et la sécurité des populations. Il estime que seule une relance active de l'aménagement et de la production de logements peut permettre de remédier durablement à cette situation, et de répondre aux besoins de ce territoire qui, avec Mayotte, présente la plus forte croissance démographique de tous les départements français. Cet objectif suppose la mise en oeuvre de moyens exceptionnels, inscrits dans une vision stratégique à long terme. Une réflexion est actuellement engagée en interministériel, sur le principe de la création d'une opération d'intérêt national sur certaines parties du territoire.

Données clés

Auteur : M. Gabriel Serville
Circonscription : Guyane (1re circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE57097

Numéro de la question : 57097
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : Logement et égalité des territoires
Ministère attributaire : Logement et égalité des territoires

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 10 juin 2014, page 4663
Réponse publiée au JO le : 26 août 2014, page 7219